

TRAIT D'UNION

**BULLETIN DES PAROISSES CATHOLIQUES DE
CHABRIS ET VALENÇAY**



Édito

Chers lecteurs, nous entrons dans les temps forts de l'année liturgique : le carême et la Pâques. Le temps de carême nous accompagne spirituellement jusqu'à la joie pascale. Pendant le carême, nous devons concentrer tous nos efforts pour une vraie préparation spirituelle afin d'arriver à cet événement heureux de Pâques. Comme les fils d'Israël, dans le désert, peut-être nous rencontrerons des obstacles et des souffrances ; peut-être nous aurons faim et soif ; peut-être nous nous trouverons en face de l'ennemi qui nous empêcherait d'arriver aux joies promises. Mais le Christ qui a vaincu toutes les tentations, nous donne toujours la force de gagner.

Chaque année, le carême nous propose des actes qui nous purifient et nous sanctifient : l'aumône, la prière et le jeûne (Mathieu 6,1-6.16-18). Le carême nous rappelle surtout l'amour envers nos prochains, envers les personnes souffrantes.

Chers lecteurs, que pouvons-nous faire pour les malades et les personnes âgées ? Le premier acte c'est de leur rendre visite : en effet, être à côté d'eux, leur parler et prier avec eux, ça leur donne du courage, de la force et de l'espérance. Il est bon de converser avec eux en parlant peut-être de la vie ordinaire, des nouvelles, de la musique, du sport, et même de l'humour ; ils ont besoin de rire, de retrouver la joie avec nous. Prenons aussi le temps de leur parler de Dieu, de la foi en nous appuyant sur un extrait de la Parole de Dieu. Disons-leur que Dieu les aime et les protège. Clôturons cette conversation avec une prière, et confions-les à la Vierge Marie, une Mère qui a connu les souffrances de ce monde et qui écoute toujours ses enfants souffrants. La visite auprès des malades ou des personnes âgées nous rend sensibles à leur souffrance, ainsi nous compatissons à leur douleur. Et par cette visite, nous partageons aussi notre joie avec eux.

Un autre acte pour les malades et les personnes âgées, c'est de leur apporter une aide matérielle. Le soutien matériel est nécessaire pour eux : faire le ménage de leur maison et chambre, les aider pour des soins que l'assurance ou la mutuelle de santé n'arrivent pas à couvrir, et leur apporter d'autres nécessités pour leur vie quotidienne.

Chers lecteurs, ce numéro du bulletin des paroisses de Chabris et Valençay va nous rappeler le devoir de l'Eglise envers les malades : administrer le sacrement de l'onction des malades. Ainsi, nous comprendrons les grâces de ce sacrement que reçoivent les malades. Nous trouvons aussi dans ce numéro toutes les activités pastorales et liturgiques qui nous sanctifient dans ces grands moments de carême et de Pâque. Que Jésus qui a vaincu la mort vous protège et vous comble de ses grâces.

Père Alexandre NIYONSABA

LE SACREMENT DES MALADES

Chers lecteurs, le **catéchisme de l'Eglise Catholique**, dans la deuxième section, article 5, (1499 à 1532) nous rappelle ce que c'est le sacrement des malades (ou l'onction des malades) et les grâces de Dieu qui s'y trouvent.

Qu'est-ce que l'onction des malades ?

Le sacrement des malades ou l'onction des malades est l'un des sept sacrements que l'on trouve dans l'Eglise Catholique. Et avec le sacrement de réconciliation, l'onction des malades est un sacrement de guérison. Il est destiné à reconforter ceux qui sont éprouvés par la maladie ou par la vieillesse (*n° 1511*).

Qui reçoit ce sacrement ?

Tout fidèle baptisé qui se trouve dans un état grave d'affaiblissement physique ou psychique à cause de la maladie reçoit le sacrement des malades (1514). Il en va de même pour la personne au seuil d'une opération importante ou les personnes âgées dont la fragilité s'accroît. Si un malade qui a reçu l'onction recouvre la santé, il peut, en cas de nouvelle maladie grave, recevoir de nouveau ce sacrement (*n° 1515*).

Qui administre ce sacrement ?

Seuls les Evêques et les prêtres sont les ministres de l'onction des malades. Les fidèles, dans un esprit fraternel, encourageront et prépareront les malades à recevoir ce sacrement ; ils feront aussi appel au prêtre pour administrer ce sacrement (*n° 1516*).

La célébration de ce sacrement

La célébration de ce sacrement consiste en l'imposition des mains et l'onction d'huile bénite (l'huile dite des malades) sur le front et dans les mains de la personne souffrante. Il est convenable que ce sacrement soit célébré au sein de l'Eucharistie (la messe) qui est le mémorial de la Pâques du Seigneur. Cependant, par diverses circonstances, il peut avoir lieu en famille ou à l'hôpital. L'onction peut être précédée du sacrement de pénitence et suivie du sacrement de l'Eucharistie (*n° 1517*).

Le prêtre de l'Eglise impose des mains (en silence) aux personnes souffrantes ; il prie pour eux dans la foi de l'Eglise ; et il leur donne l'onction avec l'huile bénite par l'Evêque le Jeudi saint, lors de la messe chismale (*n° 1519*).

Les grâces de ce sacrement

Un don particulier de l'Esprit saint : La grâce première de ce sacrement est « une grâce de réconfort, de paix et de courage pour vaincre les difficultés propres à l'état de maladie ou à la fragilité de la vieillesse. » Cette grâce de l'Esprit Saint renouvelle la confiance et la foi en Dieu. Elle fortifie la personne souffrante contre les tentations du malin (découragement, angoisse de la mort). Cette grâce conduit à la guérison de l'âme, mais aussi à celle du corps (n° 1520).

L'union à la passion du Christ : « Par la grâce de ce sacrement, le malade reçoit la force et le don de s'unir plus intimement à la passion du Christ » (n° 1521)

Une grâce ecclésiale : En s'unissant à la passion du Christ, les malades « apportent leur part pour le bien du peuple de Dieu » ; ainsi ils contribuent à la sanctification de l'Eglise et au bien de tous les hommes. Et l'Eglise, en célébrant ce sacrement « intercède pour le bien du malades » (n°1522).

IMPORTANT

« Le Trait d'union » donne périodiquement des informations de la vie de la paroisse et du doyenné, mais il ne permet pas de transmettre rapidement des informations « fraîches » à l'ensemble des paroissiens ou aux personnes d'un village (changement d'horaire de messe, évènements particuliers, ...).

Pour favoriser les échanges d'information dans la paroisse, il nous paraît important d'utiliser les moyens actuels de communication, de préférence courriel et à défaut téléphone.

Vous avez la possibilité de recevoir le journal, les horaires de messes et nombreuses autres informations par mail.

Le père Alexandre souhaiterait qu'avant la fin de l'année, les paroissiens prennent la décision d'accepter de faire la démarche « moins de papier pour la planète ».

Nous vous invitons à prendre contact auprès de la secrétaire paroissiale pour en faire la demande ou tout simplement poser vos questions.